

Décision

Générale

colonial

Décision n° 20 au sujet d'un congé accordé à M. Ratsimbarivony, des T. P

n° 20

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 janvier 1948

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro
31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le certificat de visite n° 365 du 23 décembre 1947 des membres du Conseil de santé

Sur la proposition du chef du service de santé et du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de convalescence d'un mois' pour en jouir à Djibouti est accordé à l'ouvrier d'art des travaux pu blics Ratsimbarivony (Jacques). Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1e janvier 1948, sera publiée, et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.